



A l'attention de :

Monsieur Jean-François FALLACHER
Directeur Exécutif Orange France
1 avenue du Président Nelson Mandela
94110 Arcueil

Paris, le 11 avril 2023

Objet: Alerte concernant la négociation nationale portant sur les mesures d'accompagnement du personnel impacté par le projet de réorganisation du réseau de distribution physique.

Monsieur le Directeur Exécutif,

Par la présente, nous vous alertons sur les conditions inacceptables de la négociation nationale en cours sur les mesures d'accompagnement des salariés en Agence de Distribution dans le cadre de la restructuration du réseau de distribution physique.

A l'issue de 7 séances de négociation, force est de constater que le déroulement, la qualité des débats, le manque de loyauté et l'attitude fermée des négociateurs de l'entreprise nous conduisent dans une impasse, alors que vos représentants au CSEC s'étaient engagés à négocier un accord exemplaire.

Les Organisations Syndicales ont fait maintes propositions et revendications nullement considérées par la Direction au regard des enjeux.

-Le champ d'application ne laisse pas une réelle visibilité sur le devenir des salariés dans les 4 ans à venir et écarte les salariés, qui depuis l'annonce du projet en CSEC, ont souhaité prendre leur avenir en main.

-La période minimale de 3 mois, pour les salariés toujours en activité dans l'entreprise à la date de l'arrêt d'exploitation ou de fermeture de leur boutique, limitera également de fait le nombre de bénéficiaires (personnes éloignées du service, congés de maladie, CLM/CLD, disponibilités, congés parentaux, apprentis, contrats de professionnalisation, etc...), discriminant ainsi les salariés les plus fragilisés.

-Les demandes d'informations que toutes les Organisations Syndicales ont formulé en début de négociation nécessaires à la bonne compréhension du contexte et des impacts humains sont restées sans réponses.

-Le faible niveau des propositions financières et d'organisation du travail sont bien en deçà de certains accords locaux, et accords d'accompagnement vers des filiales.

-Nous constatons la volonté de la Direction de la DGP de favoriser le transfert du personnel Orange SA vers sa filiale Générale De Téléphone, en s'affranchissant de tout accord dédié ! Pour rappel : l'engagement premier de la Direction était de faire des propositions de repositionnement interne en adéquation avec la prospective GPEC/GEPP présentées en CSEC de l'UES Orange et déclinée dans les CSEE à tous les salariés concernés.

Que l'entreprise juge nécessaire de se restructurer est une chose, qu'elle le fasse sans en assumer les conséquences sur les salariés impactés en est une autre et n'est pas acceptable.

Le marché Grand Public en France représente 40% du chiffre d'affaires du Groupe. Les enjeux de cette négociation sont donc cruciaux tant pour l'avenir de tous les personnels impactés par les prochaines fermetures, que pour le Groupe Orange.

Pour rappel, en fin 2021, la dernière enquête triennale « conditions de travail et stress » (CNPS) réalisée par le cabinet d'expertises SECAFI faisait ressortir une dégradation très marquée des indicateurs en Agence Distribution. Cela constituait sans aucune ambiguïté une alerte sur la situation des personnels des boutiques : **tous les indicateurs de risques psycho-sociaux sont au rouge pour cette population.**

Nous ne pouvons-nous contenter d'un accord au rabais et les conséquences qu'impliquerait une Décision Unilatérale, et nous vous demandons d'engager d'autres séances de négociations qui prendront réellement en compte nos revendications et permettront d'avoir un accord social et responsable.

Nous souhaitons trouver l'issue la plus favorable à cette situation afin que la négociation continue, et que le champ des mesures offertes s'élargissent dans l'intérêt des salariés. Nous souhaitons que la mobilité vers la GDT fasse l'objet d'un accord spécifique.

Dans l'attente, nous vous demandons d'ajourner la date de la séance de relecture du 12 avril.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Exécutif, l'assurance de notre considération.

Pour les DSC CFDT, CFE-CGC, CGT, FO, SUD

Copie : DIRECCTE MALAKOFF